



ÉGLISE RÉFORMÉE
DE FRANCE

LAURENT SCHLUMBERGER
Pasteur, président du Conseil national

Paris, le 28 juin 2010.

Aux présidents de conseil presbytéral et aux ministres,
aux bons soins des présidents de conseil régional.

Frères et sœurs.

Le conseil national de notre Eglise s'est réuni, du 25 au 27 juin. Il a décidé d'associer l'Eglise réformée de France à la campagne « Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger », lancée à l'initiative de l'ACAT, de la Cimade, de la Fédération de l'entraide protestante, du CCFD-Terre solidaire et du Secours catholique.

L'attention portée à la situation des étrangers présents en France est une constante dans les engagements de l'Eglise réformée de France. Ses convictions et son histoire l'orientent depuis toujours dans ce sens. En 1998, à l'issue d'un débat profond et intense, qui avait mobilisé longuement l'ensemble de l'Eglise et de ses organes de délibération du plan local au plan national et même international, le Synode national réuni à Nantes avait en quelque sorte mis à jour et refondé ces convictions, leur enracinement biblique, les actions auxquelles elles appellent.

Depuis, les synodes régionaux et nationaux se sont fréquemment exprimés sur ce sujet. Les engagements de terrain de beaucoup de membres et de bien des Eglises locales se sont manifestement amplifiés, souvent en lien avec des associations aux objectifs convergents dans ce domaine, qu'elles soient proches de l'Eglise ou non. Réuni en mai dernier à La Force (Dordogne), le Synode national a centré son travail sur la « Solidarité au nom de Jésus-Christ » ; à la suite des synodes régionaux qui en avaient eux-mêmes débattu, il a adopté, unanimement, plusieurs déclarations. Il a précisé la signification de cette solidarité dans une résolution spécifiquement centrée sur le projet de loi visé par la campagne « Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger ».

L'Eglise réformée de France apporte donc son soutien public à cette campagne. Elle co-signe cet appel. Vous trouverez, dans deux pièces jointes, les documents édités par les initiateurs de cette campagne, pour que chacune et chacun, dans le contexte qui lui est propre et selon les modalités qui lui paraîtront les plus indiquées, puisse s'inscrire dans cette campagne de plaidoyer et participer aux actions proposées.

Je vous prie de recevoir, frères et sœurs, les très cordiales et fraternelles salutations du Conseil national.